

» les parties du monde, & que l'on peut pren-
» dre des Vaisseaux dans toutes les mers : Que
» c'est là la cause unique des précautions qui
» sont énoncées dans l'article III. des Traités
» de Ryswick & d'Utrecht, & dans le XXIII.
» du Traité de 1739. relativement à chaque
» partie du monde & à leur éloignement : Que
» comme donc, lorsqu'il s'agit du Commerce
» de l'Europe, l'Europe se trouve expresse-
» ment & privativement nommée dans le Traité,
» de même quand le Traité parle des prises
» faites en mer, par les ennemis de l'une ou de
» l'autre Puissance, ni le mot d'Europe, ni au-
» cun autre terme restrictif n'y est employé,
» parce qu'il n'y a d'autres bornes à y assigner
» que celles de la mer même : Que tant d'acci-
» dens arrivent à la mer, dans les voyages de
» long cours, tant de cas de relâche, de nau-
» frage & autres de ce genre, qu'il ne faut que
» l'humanité pour désirer qu'on puisse trouver
» par tout des secours faciles, indépendamment
» de tous les Traités &c. »

Ces représentations, les Mémoires de Mr. de
la Ville qui les ont précédées, & les dépêches
d'un Courier que les Etats Généraux ont reçu
de Mr. Van Hoey, leur Ambassadeur à la Cour
de France, firent prendre à L. H. P. le 18.
Décembre, une Résolution portant en substance :
» Qu'elles comprennent aisément que des trois
» Vaisseaux François l'*Hercule*, le *Fason* & le
» *Dauphin*, pris par les Anglois, emmenés à
» Batavia, achetés par le Gouverneur Général,
» & arrivés au Texel, font une affaire qui re-
» garde l'intérêt particulier de la Compagnie
» Hollandoise des Indes Orientales : Que com-
» me L. H. P. tâchent d'éviter tout ce qui peut

II.
*Résolution
des Etats
Généraux
sur les prises
réclamées
par la Fran-
ce.*